



TIR SPORTIF MARMANDAIS

Siège Social : Mairie de Marmande 47200

Stand: 'LA CAILLAOUERE' 47200 FOURQUES/GARONNE

TEL. 05.53.94.30.35 ou 05.53.79.39.30

Siret : 421 505 884 000 21 A.P.E : 926C

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 SEPTEMBRE 2022

Présents : 38

Pouvoirs : 20

Quorum atteint, le Président M. SCHEMANN ouvre la 53^e Assemblée Générale en remerciant pour leur présence les nombreux licenciés, Mr MARCO de la Mairie de Fourques (qui nous a prêté la Salle) , Mr CILLIERES 1^{er} Adjoint à la Mairie de Marmande Chargé des Sports, Mr TRIVANI Représentant l'OMS et Mr VIDALIE Responsable Régional des Arbitres d'Aquitaine. Mr DIAZ Président de la Ligue d'Aquitaine est retardé.

Les licenciés ont pris connaissance du Procès Verbal de 2021 sur le site et

le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le Président excuse le Vice-Président Mr COURTECUISSÉ qui un grave problème de genou, Il évoque ensuite le décès de Mr PESSOT Membre du Club depuis plus de 30 ans : a participé aux premiers travaux de construction des pas de tir et à la maintenance du Stand (électricité)

RAPPORT MORAL

Concours amicaux de Septembre 2022 et Mars 2023 prévus pour cette saison,

Il est conseillé aux licenciés de participer au moins au Championnat Départemental de leur discipline,

L'inscription sur EDEN pour la nouvelle licence dématérialisée se passe bien (Mr NAVARRO a créé une adresse mail pour les licenciés n'en ayant pas et apporte son aide pour le téléchargement des certificats médicaux)

Le prix de la licence reste inchangé (140 € adulte – 60 € jeune et 260 € couple)

La badgeuse de présence sera réinitialisée et opérationnelle à partir du 30 Septembre.

Les travaux de goudronnage se poursuivent au Stand grâce à Mr CECOT,

Après accord du Président (devis de BARDUSCO) achat du bois pour de nouveaux porte-cibles et fabrication par les bénévoles (Mrs OSTANEL, LALAGUE, NAVARRO, BARRERE et AUJARD)

Rappel de la suspension du tir aux armes à feu du 10 Octobre au 8 Novembre (Chasse à la Palombe)

Mrs SCHEMANN et VIDALIE s'opposent à la lecture des comptes avant l'arrivée de Mr DIAZ!

La parole est donc donnée à Mr VIDALIE;

Les concours ont repris avec 30% de compétiteurs en moins

Dans le Lot et Garonne : 2 futurs arbitres ISSF et 3 à former

Fonctions de l'Arbitre de Club: Rappel de la sécurité et conseils sur le pas de tir,

INTERVENTION DES PERSONNALITES PRESENTES

- **Mr MARCO Mairie de Fourques** souligne les bonnes relations entretenues avec notre Club et rappelle que la Mairie sera toujours à nos côtés en cas de problème mais aucune nuisance n'est à signaler,
- **Mr CILLERES** constate une salle est bien garnie, contrairement à d'autres assemblées,

Partage et convivialité sont le but d'une association et dans cet esprit, Mr le Maire a remis à Mr SCHEMANN la médaille de la ville de Marmande,

- **Mr TRIVANI** est étonné du nombre de passionnés par le Tir Sportif, Mêmes problèmes que dans d'autres associations (informatique, arbitrage etc)
Une participation au Concours de photos sportives est proposée aux licenciés présents,

RAPPORT SPORTIF

La saison sportive s'est terminée avec 157 licenciés et le quota pour 2022/2023 reste à 160, Plus d'une vingtaine de participations aux différents Championnats (Départementaux, Régionaux et France)

Belle place de 2° au Championnat de France Carabine 50m pour le jeune Loris BELLOC
Mlle LUCAS-VIDAL se classe 40° au Championnat de France TAR,
Loris BELLOC et Ronan LABROUCHE prennent leur nouvelle licence à LIBOURNE (Club qui entraîne des sportifs de haut niveau) mais restent à Fourques en 2° Club,

Mr DIAZ s'excuse pour son retard de plus d'une heure et prend la parole,
Le SIA (déjà en place pour les chasseurs) est reporté pour les tireurs en Mai ou Juin 2023.
Pour les élections 2024, le vote par liste entière concerne uniquement la Ligue et la Fédération et non les Clubs,

Problème pour se procurer des amorces; en notant que leur prix, celui des munitions et de la poudre noire ont subi une très forte augmentation,

Le Président de la Ligue aborde ensuite un sujet interne au Club : la Trésorerie,
D'après lui, les achats concernant le club faits par le Trésorier ou la Secrétaire devraient faire l'objet d'un Bon de Commande signé par le Président, et non pas être réglés par eux avec un chèque de banque, Selon ses propos, cela serait "hors la loi" mais dans ce cas, la plupart des associations sont dans l'illégalité,

Mr TRIVANI (OMS) précise que cette pratique de Bon de Commande concerne les associations importantes qui ont ouvert un compte auprès de leurs fournisseurs et non une petite comme la nôtre,
Mr NAVARRO rappelle à Mr DIAZ que, de toutes façons, il n'a pas à intervenir dans le fonctionnement interne de notre Club : ce n'est pas son rôle de Président de Ligue, Il parle "à la place" de Mr SCHEMANN qui ne dit rien alors que c'est lui qui a remis le chèque à Mr NAVARRO (rendez-vous avait été pris à la Caisse d'Epargne dans ce sens)

Pour le Trésorier et la Secrétaire, c'est un manque total de confiance et, à la limite, une remise en question de leur intégrité et honnêteté,

Des photocopies du Compte de Résultat et Budget Prévisionnel ayant été distribués parmi les licenciés et cette accusation déguisée ayant choqué Mr et Mme NAVARRO, ils ne feront aucune lecture ni commentaires des Comptes comme lors des autres assemblées,

Il est quand même remarqué que les comptes sont excédentaires de 5.585,06 €,

Nous remercions dans ce P.V. la Mairie de MARMANDE pour sa subvention annuelle (ceci n'a pu être fait de vive-voix comme d'habitude et nous espérons que Mr CILLERES nous excusera,,,))

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Il est lu par M. RIVIERE : les comptes sont réguliers et sincères et les résultats comptables en concordance avec la Banque.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 19h

Le Président M. SCHEMANN

La Secrétaire M. NAVARRO

